



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors des séances que son Conseil a tenues :

- le 15 octobre 2024, les règlements suivants :
 - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la réfection des stationnements des édifices municipaux et décrétant un emprunt à cette fin de 100 000,00 \$ (2020, chapitre 11) (2024, chapitre 93) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal de recyclage pour les multilogements et décrétant un emprunt à cette fin de 260 000 \$ (2024, chapitre 95) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal de matière organique pour les multilogements et décrétant un emprunt à cette fin de 220 000 \$ (2024, chapitre 96) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal de déchets pour les multilogements et décrétant un emprunt à cette fin de 220 000 \$ (2024, chapitre 97) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant les travaux de mise aux normes de passages pour piétons et décrétant un emprunt à cette fin de 700 000 \$ (2024, chapitre 98) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
- le 5 novembre 2024, les règlements suivants :
 - Règlement autorisant les travaux de mise aux normes de passages pour piétons et décrétant un emprunt à cette fin de 700 000 \$ (2024, chapitre 98) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques et décrétant un emprunt à cette fin de 1 400 000 \$ (2024, chapitre 99) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
- le 19 novembre 2024, les règlements suivants :
 - Règlement autorisant la construction du pavillon des Seigneurs et décrétant un emprunt à cette fin de 12 900 000 \$ (2024, chapitre 104) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;
 - Règlement autorisant l'acquisition d'un camion à nacelle élévatrice et d'un broyeur à branches et décrétant un emprunt à cette fin de 600 000 \$ (2024, chapitre 105) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025;

- Règlement autorisant l'acquisition de camions autopompes et d'un camion plateforme élévatrice et décrétant un emprunt à cette fin de 8 200 000 \$ (2024, chapitre 106) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 31 janvier 2025.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 5 février 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière